

5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'Association « Bains des 3 Jetées » **Procès-verbal**

Date : 23 septembre 2015

Lieu : Restaurant de la Plage

A 19h05, le président souhaite la bienvenue aux 32 personnes présentes; il salue notamment la présence de Marie-Christine Fert du journal La Côte. Quelques membres arriveront durant l'introduction. Total final 37 membres présents ; majorité absolue 19.

Avant de passer à l'ordre du jour deux personnes, Pascale Oggier Crétenet et Sabine Neumann acceptent de fonctionner comme scrutatrices. Christa Garrote accepte de fonctionner comme rédactrice du procès-verbal, comme elle l'a fait par le passé. Grand merci à elle, de même qu'à Katyla Labhard qui a pris le relais en fin d'assemblée.

Se sont excusées les 14 personnes suivantes – ordre chronologique: Didier CONUS, Rémy et Madelyne NOEL, Nickie GREENWOOD, Roch BERSET, Adrian FELLER, Julien CLERAUX, Florent ROGGO, Doris SURBECK, Elisabeth GACHET, Grégoire GENRE (retenu professionnellement et qui arrivera plus tard), Aldina KASPER, Fabrizio QUAGLIA et Céline PARMELIN BRUTTIN.

L'ordre du jour n'ayant suscité aucune observation ni demande de modification dans le délai statutaire, il est proposé tel que ci-dessous à l'approbation de l'assemblée.

Ordre du Jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'AG extraordinaire du 14 mai 2014
3. Nouveaux membres cotisants 2014-15
4. Approbation d'amendements aux statuts
5. Rapport du comité pour l'exercice 2014-15
6. Rapport du trésorier pour l'exercice 2013-15
7. Rapport des vérificateurs de comptes pour l'exercice 2013-15
8. Approbation et décharge au comité et aux vérificateurs de comptes
9. Cotisations saison 2015-16 et 2016-17
10. Approbation du budget 2015-16, incluant un projet
11. Elections complémentaires au comité
12. Elections des vérificateurs de comptes + deux suppléants/es
13. Divers et propositions individuelles

Le secrétaire fait observer qu'une modification de dates sur l'ordre du jour initial est indispensable aux points 6 et 7, le comité ayant réalisé au moment de la vérification des comptes que l'exercice financier allait en réalité d'octobre 2013 au 30 juin 2015. En effet aucune clôture des comptes n'avait été effectuée à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2014.

L'ordre du jour ainsi corrigé est accepté à l'unanimité.

Approbation du PV de l'AG du 14.5.2014

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale 14 mai 2014 est adopté à l'unanimité. Sa lecture n'est pas demandée.

Nouveaux membres 2014/15

Une liste de nouveaux membres – c'est-à-dire 83 noms inscrits pour la première fois dans le fichier de l'association bains des 3 jetées - est projetée. Ces nouveaux membres ne fréquentent pas tous le sauna assidument, mais la grande majorité en est adepte. Une bienvenue particulière leur est adressée. Au total 179 cartes de membres ont été produites en cette saison. Il est à noter que sur ce nombre il y a 74 cotisations individuelles, les 105 autres comprennent 45 couples/groupes familiaux incluant quelques membres junior de ces familles.

Approbation d'amendements des statuts.

Les détails du projet de révision des statuts ont été envoyés le 1^{er} septembre avec la convocation pour l'AG ordinaire. De même le document « Communication du Comité » a donné explications et arguments en faveur des différents amendements. Les modifications sont indiquées en jaune sur le projet « Statuts révisés ».

Un avis juridique a été pris concernant ce que la jurisprudence considère comme la « transformation » du but d'une association. (p.ex. abandon d'un but pour en prendre un autre). De fait, le hammam a été ôté de l'Art.2. Après six ans il semble irréaliste au nouveau comité de continuer à songer à un hammam. D'autres choses sont projetées.

Le comité est d'avis que le but initial est maintenu, mis à part le hammam. Si des membres considèrent que le but est transformé, ils sont priés de s'exprimer. Le secrétaire indique que le comité est conscient de l'enjeu et que des membres pourraient recourir devant les tribunaux en cas de « transformation du but ». Il ne semble pas que ce soit le cas, la parole n'étant pas demandée.

Les différentes modifications proposées:

- Art.2, le point délicat. Aux yeux du comité il s'agit ici d'un toilettage avec adaptation aux conditions qui sont les nôtres aujourd'hui par rapport à 2009. Les termes « œuvrer au maintien d'un lieu de bien-être à sauvegarder » sont considérés plus pertinents que l'ancien texte.
- La vocation d'animation de la plage pour l'association va d'octobre à avril, et n'est pas réellement étendue à l'été.
- La mission concernant le sauna pour assurer sa pérennité est précisée.

Art.5 Dates de l'exercice ajustées conformément aux recommandations faites en 2012 afin d'éviter de nombreux « transitoires ».

- Art.7 Le terme donateur est ajouté à la suite du terme membre soutien. Le comité décidera du montant minimum de la contribution.
- Art.9 Phrase inutilement lourde allégée.
- Art.12 Communication par courrier électronique en règle générale. Depuis l'automne 2015 seuls 2 membres doivent recevoir les communications de l'association par courrier « escargot ».
- Art.14 Suite à une discussion lors de l'AG 2012, le terme « cotisant » précise quelles sont les personnes autorisées à voter lors des décisions à la majorité. Il s'agit bien

des personnes qui ont cotisé. Elles sont les « membres » et non les sympathisants ou autres amis.

- Art.16 Le comité essaye d'anticiper pour des dates importantes, p.ex. celle de l'AG ordinaire communiquée cette année plus de deux mois à l'avance. Information intégrée dans les statuts.
- Art.26 Avoir 2 vérificateurs et 2 suppléants serait une démarche prudente en cas de démission, maladie, départ, etc.

Questions de l'assemblée : Les modifications ne devraient-elles pas être votées l'une après l'autre ? Un premier vote consultatif indique 5 voix pour cette méthode. La majorité de l'assemblée ne désire pas voter chaque modification isolément.

Katyla Labhard propose que, pour éviter un conflit, il soit procédé comme demandé par ces cinq personnes. La motion de Katyla est bien reçue par le comité, acceptée par l'assemblée et le vote a lieu ainsi que proposé.

Résultat :

Article 2 : accepté à l'unanimité
Article 5 : accepté à l'unanimité
Article 7 : accepté à l'unanimité
Article 9 : accepté à l'unanimité
Article 12 : Stefanie Budde demande de supprimer la parenthèse ; accepté à l'unanimité
Article 14 : accepté à l'unanimité
Article 16 : date de l'AG publiée sur le site, accepté à l'unanimité
Article 26 : 2 suppléants : accepté à l'unanimité

La proposition de révision des statuts est acceptée dans son ensemble à l'unanimité, à la satisfaction du comité. Les statuts révisés seront publiés sur le site.

Q : les suppléants doivent-ils être élus aujourd'hui.

R : OUI, c'est au point n° 12 de l'ordre du jour.

Rapport du comité 2014-15

Le rapport a été envoyé avec la convocation. Il ne sera donc pas lu à haute voix, en revanche il est projeté et donne lieu à quelques commentaires lors du défilement de la part du secrétaire.

Le projet "souple" sera évoqué plus tard par le président.

Les membres ayant reçu ce document avec la convocation, la parole n'est pas demandée.

Remarques ou question sur le rapport ? Non, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Rapport du trésorier

Année bousculée avec la démission de la trésorière. Stéphane Bertalmio a pris le relais.

Ceci n'était pas facile, surtout avec le retard accumulé. Mais tout a été fait grâce au soutien de certaines personnes, ainsi qu'évoqué dans le Rapport du Comité.

Pas de clôture en mai 2014 lors de l'AG extraordinaire.

Toutes les charges courent à partir d'octobre 2013 avec clôture au 30 juin 2015.

Les cotisations 2014-15 plus les entrées sauna ont contribué pour plus de CHF13'000.-.

L'association n'a aucune dette. Au 30 juin l'état du compte Postfinance est à CHF14'610.-.

Le compte BCV a été clôturé à fin décembre par l'ancienne trésorière, le solde transféré au compte de Postfinance.

Impossible de distinguer exactement ce qui s'est fait depuis mai 2014 vu la confusion qui régnait au niveau écritures comptables. Nous avons toutefois pu réduire les pertes cumulées provoquées par la non exploitation du sauna en l'hiver 2013-14. Le sauna avait été monté, chauffé quelquefois mais l'ancien comité avait préconisé de renoncer aux cotisations. L'association avait perdu de sa substance financière pendant la saison 2013-14.

Questions & Réponses

Q : Achats besoins CHF1270.- ?

R : Dépenses pour des fêtes (oct13). Un stock de boisson a été récupéré de l'ancien comité.

Q : Frais comité / divers CHF1800.-

R : frais montage/démontage sauna et fêtes de remerciement pour les bénévoles

Q : Recettes buvettes comprises ?

R : Pas vraiment de recettes buvettes. Il s'agit de dons dans la tirelire-poisson, étant donné que nous ne sommes pas autorisés à afficher des prix. Les gens étaient libres de mettre ce qu'ils voulaient.

Q : Boissons vendues lors de fêtes ?

R : Noyé par erreur dans les recettes sauna (explication donnée par Katyla Labhard). Le compte devrait s'appeler dorénavant autrement en distinguant boissons de sauna. Parfois comptabilisé en dons, parfois en recette sauna.

Un tableur a été tenu sur les entrées sauna : de novembre à avril un total exact de CHF8950.- a été encaissé en entrées sauna. Le montant supérieur indiqué sur les comptes provient de recettes des fêtes - FPLune notamment.

Observation administrative de Sabine Neumann, confirmée par Mireille Moia Carrard et Sylvie Zaplata : Selon la banque ou l'établissement financier utilisé en e-banking pour les virements de la recette, la mention « B3J » a quelquefois été rejetée.

Il est donc recommandé d'inscrire correctement le destinataire de l'argent p.ex. « Bains des trois Jetées » et non pas les trois lettres B3J ou AB3J toutes seules.

Rapports des Vérificateurs des comptes – Doris Christen et Katyla Labhard.

Le rapport est projeté à l'écran. L'assemblée prend le temps de lire ce rapport. Chacun peut constater que la situation est saine. La parole n'est pas demandée, le comité propose de passer au vote. Le rapport est accepté à l'unanimité.

Approbation et décharge au comité et vérificateurs

Accepté à une large majorité avec 2 abstentions. Décharge est donnée au comité et aux vérificateurs qui sont remerciés.

Cotisation saison 2015/16 et 2016/17

Proposition d'augmenter la cotisation suite à des propositions de membres. Le comité propose à l'unanimité CHF40 au lieu de 30 individuel ; CHF60 au lieu de 50 pour familles. CHF5 pour le sauna pour membres ; non-membres Fr. 15 (au lieu de 10). Motivé par le manque de fond de réserve nécessaire pour prévoir la rénovation ou remplacement à terme du sauna.

Q : Combien de temps le sauna tiendra-t-il encore ?

R : Le sauna actuel peut durer encore longtemps (probablement une dizaine d'années) mais avec de plus en plus de réparations ou de réfections importantes.

Q : Possibilité de faire appel a des sponsors quand il s'agit de faire des investissements ?

R : Possible, en tout cas en partie.

Commentaire d'Isabelle Flouck : Proposer un montant pour rénovation à la loterie romande, qui offre sur dossier la possibilité d'un soutien financier à des associations de ce type. La chose est disponible en ligne et permettrait de dégager une certaine somme d'argent pour ça.

R : Envisageable ; peut-être complémentaire a une augmentation des tarifs.

Discussion :

Isabelle F. : CHF15.- parait cher pour une entrée.

Jacqueline Naepflin Karlen : Avons eu CHF15'000.- d'aide au début pour la construction du sauna. Il doit être possible de faire quelque chose sans devoir le prévoir 5 ans à l'avance.

Q en provenance du groupe Isabelle Flouck, Jacqueline Naepflin Karlen, Alain Charmey : Quelle est l'offre supplémentaire justifiant une augmentation des cotisations. Pourquoi une augmentation avant que l'offre ne s'étoffe.

R : Profile bas la saison passée. Le comité songe a plus d'activités mais a besoin de plus de bénévoles et de moyens.

Pascale Oggier Crétenet: Aux Pâquis l'entrée est de CHF20.-, offrant plus de choses. La différence parait faible alors que l'offre n'est pas la même.

R : C'est vrai mais nous n'avons pas ces subsides-là.

Isabelle F. : Ce qui est important c'est que les gens deviennent membres. Trop cher pourrait être dissuasif.

Q : combien de bénévoles la saison écoulée ?

R : 6-7 très actifs ; en tout une quinzaine (BENSAU).

Q : Les bénévoles ne pourraient-ils pas avoir une réduction sur le sauna ?

R : Ils ont d'autres stimulants (qui devront être mieux communiqués). Communication sera faite cette saison.

Sigi Haller produit une statistique :

110 ouvertures pendant la saison

Chaque ouverture nécessite 2 bénévoles —> 220 intervention

Nous avons 19 bénévoles sauna inscrits en début de saison ; 5 ont fonctionné magnifiquement. L'objectif est 25 bénévoles.

En semaine c'est 2 tranches de 2 hrs de travail. Récompense 1 entrée gratuite pour inviter quelqu'un et le soir même profiter du sauna, soit après pour l' « ouvreur », soit avant pour le « clôtureur ». Le week-end les deux tranches sont un peu plus longues, mais c'est le week-end.

Sondage d'opinion OK pour l'augmentation des cotisations? Accepté à une large majorité.

Vote des cotisations : individuelles à CHF40.-, couple/famille à CHF60.- à la majorité, 3 oppositions et 2 abstentions.

Tarif du sauna.

[Note du comité : Ce point est compétence du comité et ne figure pas à l'ordre du jour].

Un sondage intéressant a lieu et une discussion s'engage.

Tarifs proposés par le comité: membres à CHF5.- , inchangé, peu de discussion.

On passe au tarif non-membre

Une large majorité est favorable à augmenter le prix des entrées non-membres. La question est « de combien ? »

Entrée non-membres à CHF12.- 16 voix sont pour cette proposition et 11 voix pour une entrée à CHF15.-.

Suite au vote consultatif et à une courte discussion, les entrées non-membre sont fixées à CHF12.-, le tarif membre maintenu inchangé à CHF5.-.

Budget

François présente le budget incluant les nouvelles cotisations mais bien évidemment pas les entrées non-membre qui ont été votées à CHF12.- alors que dans le budget elles étaient prévues à CHF15.-.

Sigi Haller présente la solution de l'espace de la soupenne d'environ 30 m2 qui permettrait à l'association d'avoir un local de stockage, pour l'été notamment. Cependant les éléments du sauna lui-même seront toujours à la Halle aux Marchandises (à l'Est de Pertemps). La commune a d'ores et déjà donné son accord. Cette installation coûterait CHF3'000.- approximativement, prévu au budget, sans problème avec les liquidités actuelles.

Marina Alberti précise que la Fondation des Jumeaux serait intéressée à louer une partie de ce local.

Quelqu'un propose un troc ayant appris que l'association paie une location de CHF2'000.- à la Fondation des Jumeaux pour les locaux durant la saison. Facture d'ailleurs réglée avant le 30 juin.

Vote du budget :

Accepté à l'unanimité.

Plusieurs voix s'expriment: Dommage de ne pas avoir mentionné cette location plus tôt...

Election au comité :

La place de trésorière est vacante, Franciska van de Meerssche-Schlegel se présente, elle est élue à l'unanimité et avec acclamation.

Election des vérificateurs de compte :

Doris Christen et Katyla Labhard acceptent d'être encore pour une année vérificatrices des comptes ; les suppléants proposés sont Pascale Oggier Crétenet et Roch Berset qui sont élus tous les deux à l'unanimité et par acclamation.

Divers et propositions individuelles :

Grégoire Genre propose d'organiser une soirée thématique autour de la cérémonie du sauna, il se chargera de monter l'organisation et la présentera au comité. Le comité est ravi de cette proposition venant d'un nouveau membre.

Pour terminer, Sébastien présente les résultats du sondage effectué auprès des membres, les questions posées sur l'utilisation du sauna laissent apparaître que ce dernier est très apprécié, son ouverture en semaine, les mardis et jeudis vont perdurer. En ce qui concerne les baignades hivernales organisées par l'association, 60% des sondés y sont favorables. Les membres ne pratiquent pas volontiers seuls ce type d'activité. La fête des baigneurs est aussi largement plébiscitée, 95% des sondés souhaitent que cette activité perdure. Les

soirées fondue-pleine-lune sont également fort appréciées. Les membres estiment être suffisamment informés des activités de l'association.

La 5^{ème} assemblée générale ordinaire est officiellement clôturée dans un joyeux semi-brouhaha à 20h55, la soirée se prolonge grâce à l'équipe du restaurant qui nous a réservé quelques délicieuses surprises liquides et solides.

Information : Au cours de la soirée, plusieurs membres ont profité de renouveler leurs cotisations sur place, pour un montant total de 660.-.

Nyon, le 8 octobre 2015

Le secrétaire, François Clavadetscher

Le président, Sigi Haller
